

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS  
SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2021**

**XXXXX**

Le dix sept mai deux mille vingt et un, à dix-huit heures, les représentants de l'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le onze mai deux mille vingt et un, se sont réunis à la Salle des Fêtes, esplanade de la Grange, avenue Anatole Manceau à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

Isabelle LEROY, Alain PICARD, Jacqueline DELAUNAY, Guy SOURISSEAU, Sylvie ROCHAIS, Cédric VAN VOOREN, Jean-Paul OLIVARES, Sylvain APAIRE, Pierre-Marie CAILLEAU, Patrick PELLOQUET, Médéric THOMAS, Michel VIAULT, Xavier TESTARD, Pascal BERTRAND : Vice-Présidents.

Olivier VITRÉ, Sylvain SENECAILLE, Sylvie BARBAULT, Guy BARRÉ, Josette GUITTON, Dominique LANDREAU, Annick JEANNETEAU, Dominique HERVÉ, Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Dominique SECHET, Laurence TEXEREAU, Christophe PIET, Frédéric PAVAGEAU, Gérard PETIT, Philippe BERNARD, Florent BARRÉ, Sébastien CRÉTIN, Olivier RIO, Serge LEFEVRE, Louis-Marie GUETTÉ, Ammar HADJI : Conseillers délégués.

Philippe ALGOET, Olivier BAGUENARD, Jean-François BAZIN, Denis BOUYER, Sylvie CHARRIER, Marie-Dominique CHAUMIN, Ingrid FERCHAUD, Astrid FRAPPIER, Elisabeth HAQUET, Anne HARDY, Kai-Ulrich HARTWICH, Patricia HERVOUET, Marie-Françoise JUHEL, Evelyne PINEAU, Patricia RIGAUDEAU, Sylvie TOLASSY : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Jean-Paul BREGEON (Ayant donné procuration à Isabelle LEROY) : Vice-Président.

Patrice BRAULT (Ayant donné procuration à Sylvie ROCHAIS), Florence DABIN (Ayant donné procuration à Sylvain APAIRE), Florence JAUNEAULT (Ayant donné procuration à Michel VIAULT) : Conseillers délégués.

Guy DAILLEUX (Représenté par Marie-Dominique CHAUMIN), François DEBREUIL (Ayant donné procuration à Xavier TESTARD), Ursula FONTAINE, Cécile GUIGANTI (Ayant donné procuration à Anne HARDY), Cyrille JAUNEAULT (Ayant donné procuration à Sylvie CHARRIER), Marie-Noëlle JOBARD : Conseillers.

---

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Madame Isabelle LEROY comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 19 avril 2021 est soumis à la signature des conseillers communautaires, conformément à l'article 26 du règlement intérieur.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n° 124 à n° 182 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donnée.

## **X - BUREAU**

### **X-1 – FOLLE JOURNEE DE NANTES EN REGION 2021 - AVENANT A LA CONVENTION**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver l'avenant à la convention conclue avec la Région des Pays de la Loire, le Centre de Réalisation et d'Études Artistiques (CREA), l'Office de Tourisme du Choletais et la Ville des Herbiers, pour l'organisation des concerts de La Folle Journée de Nantes en Région ayant pour objet d'adapter les engagements des différents acteurs en raison des nouvelles échéances. Les concerts pourraient ainsi se dérouler à Cholet en mai ou juin 2021.

## **I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES**

### **Ressources Humaines, Mobilité et Mutualisations**

### **I-1 – REGIME INDEMNITAIRE - EXTENSION DU RIFSEEP A DE NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de prévoir le versement de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertises (IFSE) à tous les agents pouvant réglementairement en bénéficier dans la limite des plafonds fixés en annexe n°1.

Article 2 : de fixer ces plafonds conformément aux tableaux figurant en annexe 2 pour les cadres d'emplois qui ne peuvent bénéficier du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et de prévoir la revalorisation de ces montants en fonction des évolutions réglementaires.

Article 3 : l'IFSE qui sera versée en fonction du temps de travail, se substituera notamment aux éléments de rémunération suivants :

- Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires,
- Indemnité d'Exercice des Missions des Communes,
- Indemnité d'Administration et de Technicité,
- Indemnité de Sujétions Spéciales,
- Indemnité Spécifique de Service,
- Prime de Service,

- Prime de Service et de Rendement,
- Indemnités de Régisseur,
- Indemnité de risque et de sujétion spéciale des psychologues,
- Prime Spécifique Mensuelle,
- Indemnité Forfaitaire Mensuelle,
- Prime d'encadrement,
- Prime Spéciale de Sujétions,
- Indemnité Spéciale des Médecins,
- Indemnité de Technicité des Médecins,
- Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires,
- Indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants.

Article 4 : de fixer les modalités de versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) et de l'IFSE telles qu'elles ont été déterminées par les délibérations des 18 décembre 2017 et 22 janvier 2018.

(cf. annexe I-1)

#### I-2 – PERSONNEL - INSTAURATION D'UNE PRIME " GRAND AGE "

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'instituer une prime " Grand âge ", d'un montant de 118 € brut par mois, au bénéfice des agents titulaires, stagiaires ou contractuels de l'Agglomération du Choletais, mis à disposition du Centre Intercommunal d'Action Sociale, relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de soins territoriaux et exerçant des fonctions d'aide soignant ou d'aide-psychologique, au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, sous réserve du maintien de son financement par l'Agence Régionale de Santé dans les proportions actuelles.

Article 2 : de fixer la date de mise en œuvre de cette mesure au 1<sup>er</sup> mai 2020.

#### I-3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de procéder à la création des emplois telle que mentionnée ci-dessous :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Date d'effet
Développement économique			1 Contrat de catégorie A (ingénieur ou attaché) – contrat de 3 ans	01/06/2021
Justification	Création d'un poste pour accompagner le développement local du groupe THALES			

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Date d'effet
Développement économique	Développement prospection		1 emploi du cadre d'emplois des attachés territoriaux	01/06/2021
Justification :	Création d'un poste de chargé de mission pour gérer notamment la Filature numérique			

Budget

I-4 – COMPTES DE GESTION 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'arrêter les comptes de gestion 2020 du budget principal, des budgets annexes des bâtiments économiques, des zones, de la gestion des déchets, de l'eau potable, de l'assainissement et des énergies, présentés par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Cholet.

(cf. annexe I-4)

I-5 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

*Madame LEROY prend la présidence de la séance. Monsieur le Président se retire au moment du vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : d'approuver, à la majorité (51 " Pour ", 7 " Contre "), les comptes administratifs 2020 du budget principal, ainsi que des budgets annexes des bâtiments économiques, des zones, de la gestion des déchets, de l'eau potable, de l'assainissement et des énergies.

Article 2 : de constater, à l'unanimité (58 " Pour "), leur concordance avec les comptes de gestion correspondants.

Article 3 : de reconnaître, à la majorité (51 " Pour ", 7 " Contre "), la sincérité des restes à réaliser.

(cf. annexe I-5)

## II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - AGRICULTURE

### Économie (création et commercialisation des zones)

#### II-1 – CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE BRANGEON RECYCLAGE - ZONE DU CORMIER A CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la société BRANGEON RECYCLAGE ou toute autre personne morale qui s'y substituerait :

- d'un terrain de 11 083 m<sup>2</sup>, cadastré HW 132, 158 et 161, situé zone du Cormier à Cholet, sur la base d'un prix ferme de 2,50 € HT/m<sup>2</sup>,
- d'un terrain cadastré HW 205p, d'environ 4 468 m<sup>2</sup> (surface à parfaire par un bornage), situé zone du Cormier à Cholet, sur la base d'un prix ferme de 28 € HT/m<sup>2</sup>.

Le prix de cession sera majoré de la TVA selon le taux et les modalités applicables le jour de la cession.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

*(cf. annexe II-1)*

#### II-2 – CESSION DE TERRAIN A LA SARL ALLIANCES - ZONE DU CORMIER 4 A CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la Société À Responsabilité Limitée (SARL) ALLIANCES ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré HO 682, 690, 691, 712, 714 et 722p, d'une superficie d'environ 11 350 m<sup>2</sup> (surface à parfaire par un bornage), situé zone du Cormier 4 à Cholet, sur la base d'un prix ferme de 33 € HT/m<sup>2</sup>. Le prix de cession sera majoré de la TVA selon le taux et les modalités applicables le jour de la cession.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

*(cf. annexe II-2)*

#### II-3 – CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE GESIFRA IMMOBILIER - ZONE DU CHENE ROND AU PUY-SAINT-BONNET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la Société Civile Immobilière (SCI) GESIFRA IMMOBILIER, ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un terrain d'environ 2 090 m<sup>2</sup> (surface à parfaire par un bornage), cadastré 950 AI 261p et situé zone du Chêne Rond au Puy-Saint-Bonnet, sur la base d'un prix ferme de 15 € HT/m<sup>2</sup>. Le prix de cession sera majoré de la TVA selon le taux et les modalités applicables le jour de la cession.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

(cf. annexe II-3)

#### II-4 – CESSION D'UN TERRAIN A LA SARLU PREST ATLANTIC - ZA DE L'APPENTIERE A MAZIERES-EN-MAUGES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la Société Anonyme À Responsabilité Limitée Uni-Personnelle (SARLU) PREST ATLANTIC ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré B 1240p, de 5 370 m<sup>2</sup> environ, situé Zone d'Activités de l'Appentière à Mazières-en-Mauges, sur la base d'un prix ferme de 13 € HT/m<sup>2</sup>. Le prix de cession sera majoré de la TVA selon le taux et les modalités applicables le jour de la cession.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

(cf. annexe II-4)

#### II-5 – AIDE FINANCIERE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'allouer, dans le cadre du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises, les subventions suivantes :

- 20 000 € à la Société à Responsabilité Limitée (SARL) 2ESC, située à La Séguinière,
- 30 000 € à la Société Civile Immobilière (SCI) LARY, située à Lys-Haut-Layon,
- 50 000 € à la Société par Actions Simplifiée (SAS) CAPELORA IMMOBILIER, située à Sèvremoine,
- 50 000 € à la Société Coopérative à forme anonyme (SCOP) COMEC, située à La Tessoualle.

Article 2 : d'adopter les conventions à conclure avec les entreprises désignées ci-dessus.

#### II-6 – CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE - SIEMML - ZONE D'ACTIVITES DE LA LOGE - LYS-HAUT-LAYON

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire à conclure avec le Syndicat d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML) en vue de la réalisation des travaux de viabilisation de la zone d'activités de La Loge à Lys-Haut-Layon (réseaux d'électricité basse tension, éclairage public et génie civil telecom), pour un montant global estimatif de travaux de 24 969,27 € TTC à la charge de l'Agglomération du Choletais (AdC) réparti comme suit :

- travaux d'extension de réseau d'électricité basse tension : 15 555,57 € HT dont 40 % pris en charge par le SIEM. Le reste à charge pour l'AdC s'élève donc à 9 333,34 € HT soit 11 200,01 € TTC,
- travaux d'éclairage public : 4 956,55 € HT soit 5 947,86 € TTC intégralement à la charge de l'AdC,
- travaux de génie civil telecom : 6 517,83 € HT soit 7 821,40 € TTC intégralement à la charge de l'AdC.

## V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

### Habitat

#### V-1 – AIDE FINANCIÈRE AU LOGEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'accorder des subventions, au titre de la politique locale de l'habitat, dans les conditions suivantes :

<u>Au titre de l'aide à l'acquisition-amélioration du parc privé en centre-ville et centre-bourg</u>		
<u>Bénéficiaires</u>	<u>Lieux</u>	<u>Montants maximum</u>
Personne physique	1 logement situé à Cholet	5 000 €
Personne physique	1 logement situé à Saint-Paul-du-Bois	7 000 €

### Négociations foncières et patrimoniales

#### V-2 – BILAN ANNUEL DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES EFFECTUÉES EN 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le bilan annuel des opérations immobilières de l'Agglomération du Choletais réalisées en 2020 tel qu'annexé.

(cf. annexe V-2)

## VI - ENVIRONNEMENT

### Eau

#### VI-1 – ANIMATION, GESTION ET SUIVI DES CONTRATS MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention de partenariat à conclure avec la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire, pour l'animation, la gestion et le suivi des contrats de Mesures Agro-Environnementales climatiques, pour la période 2021-2022, pour un montant maximum de 38 000 € sur les deux années.

#### VI-2 – FACTURATION ET REVERSEMENT DES VOLUMES D'EAU - PERIODE TRANSITOIRE - CONVENTION AVEC VEOLIA ET SAUR

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (52 " Pour ", 7 " Abstention ") décide,

Article unique : d'approuver la convention de facturation et de reversement des volumes d'eau estimés pour la période transitoire entre la relève et le 31 mars 2021, à intervenir avec VEOLIA et SAUR sur le périmètre de la commune de La Romagne.

#### Assainissement

#### VI-3 – PERCEPTION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT - CONVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les conventions fixant les modalités de perception et de reversement des redevances assainissement, à titre gratuit, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 comme suit :

- une convention à conclure avec VEOLIA pour les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Lys-Haut-Layon (pour les communes déléguées de Trémont, Tancoigné, Tigné, Nueil-sur-Layon, Les Cerqueux sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné), Maulévrier, Montilliers, Passavant-sur-Layon, Saint-Paul-du-Bois, Somloire et Yzernay, jusqu'au 31 décembre 2031,
- une convention tripartite à conclure avec VEOLIA et SUEZ pour les communes déléguées de Vihiers, Le Voide et Saint-Hilaire-du-Bois, jusqu'au 31 décembre 2023,
- une convention tripartite avec VEOLIA et SUEZ pour les autres communes de l'Agglomération du Choletais, jusqu'au 30 juin 2025.

### **VII - BÂTIMENTS - VOIRIES - GRANDS PROJETS - MOBILITÉ**

#### Voirie et réseaux publics

#### VII-1 – ECLAIRAGE PUBLIC - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE (SIEML)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le versement de fonds de concours, pour un montant global de 88 832,83 €, au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML), relatif à la rénovation des réseaux d'éclairage public, dans les conditions suivantes :

Zones d'Activités	Communes	Montants estimatifs HT	Fonds de concours
Cormier	Cholet	35 559,49 €	26 669,62 €
La Caille	Nuaillé	18 349,79 €	13 762,34 €
La Gare	Maulévrier	9 664,95 €	7 248,71 €
La Bouchère	Charte Yzernay	2 410,34 €	1 807,76 €
La Croix de Pierre	Bégyrolles-en-Mauges	3 091,54 €	2 318,66 €
Le Grand Village	Trémentines	16 451,69 €	12 338,77 €
La Ménardière	La Séguinière	6 132,62 €	4 599,47 €
Montevi	La Tessoualle	2 578,41 €	1 933,81 €
La Contrie	Le May-sur-Evre	24 204,92 €	18 153,69 €

Mobilité

VII-2 – MODERNISATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE CLISSON/CHOLET - AVENANT A LA CONVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver l'avenant à la convention relative au financement des travaux de modernisation de la ligne ferroviaire CLISSON/CHOLET, à signer avec la Région Pays de la Loire et SNCF Réseaux, ayant pour effet :

- d'augmenter le budget de l'opération de 1 920 000 € HT, portant l'enveloppe globale à 48 322 077 € HT,
- de modifier la date de mise en service du système de signalisation au 31 mars 2021,
- de modifier le financement des travaux.

Il est précisé que la participation financière de l'Agglomération du Choletais au projet est inchangée.

**Enveloppe maximum annuelle fixée  
Par cadre d'emplois relevant du RIFSEEP**

Filière	Cadre d'emplois	Fonction	Groupe	Plafond annuel IFSE*	Plafond annuel CIA**	
Administrative	Administrateurs territoriaux	Directeur Général des Services	1	49 980 €	8 820 €	
		Directeur Général Adjoint des Services	2	46 920 €	8 280 €	
		Autres	3	42 330 €	7 470 €	
	Attachés territoriaux	Directeur Général des Services	1	36 210 €	6 390 €	
		Directeur Général Adjoint Des Services	2	32 130 €	5 670 €	
		Directeur	3	25 500 €	4 500 €	
		Autres	4	20 400 €	3 600 €	
	Rédacteurs Territoriaux	Chef de Service	1	17 480 €	2 380 €	
		Responsable d'activité ou de Foyer Logement	2	16 015 €	2 185 €	
		Autres	3	14 650 €	1 995 €	
	Adjoints administratifs	Responsable d'activité	1	11 340 €	1 260 €	
		Autres	2	10 800 €	1 200 €	
Technique	Ingénieurs en chef	Directeur Général Des Services	1	57 120 €	10 080 €	
		Directeur Général des Services Techniques	2	49 980 €	8 820 €	
		Directeur	3	46 920 €	8 280 €	
		Autres	4	42 330 €	7 470 €	
	Ingénieurs	Directeur Général des Services Techniques	1	36 210 €	6 390 €	
		Directeur	2	32 130 €	5 670 €	
		Autres	3	25 500 €	4 500 €	
	Techniciens territoriaux	Chef de Service	1	17 480 €	2 380 €	
		Responsable d'activité	2	16 015 €	2 185 €	
		Autres	3	14 650 €	1 995 €	
	Adjoints techniques et agents de maîtrise	Chef de service ou responsable d'activité	1	11 340 €	1 260 €	
		Autres	2	10 800 €	1 200 €	
	Médico-sociale	Conseillers socio-éducatifs, cadres de santé, psychologues et puéricultrices cadres de santé	Chef de Service	1	25 500 €	4 500 €
			Autres	2	20 400 €	3 600 €
Assistants socio-éducatifs, puéricultrices et infirmiers en soins généraux		Chef de Service	1	19 480 €	3 440 €	
		Autres	2	15 300 €	2 700 €	
Agents spécialisés des écoles maternelles, auxiliaires de puériculture, de soins et Agents sociaux		Responsable de site, d'activité, de structure ou coordonnateur	1	11 340 €	1 260 €	
		Autres	2	10 800 €	1 200 €	
Techniciens paramédicaux		Chef de Service	1	9 000 €	1 230 €	
		Autres	2	8 010 €	1 090 €	
Educateurs de jeunes enfants		Chef de Service	1	14 000 €	1 680 €	
		Responsable d'activité ou de structure	2	13 500 €	1 620 €	
		Autres	3	13 000 €	1 560 €	
Médecins territoriaux		Chef de Service	1	43 180 €	7 620 €	
		Responsable d'activité	2	38 250 €	4 750 €	
		Autres	3	29 495 €	5 205 €	
Infirmiers (catégorie B)		Chef de Service	1	9 000 €	1 230 €	
		Autres	2	8 010 €	1 090 €	
Sportive	Conseillers des activités physiques et sportives	Directeur	1	25 500 €	4 500 €	
		Chef de Service	2	20 400 €	3 600 €	
	Educateur des Activités physiques et sportives	Chef de Service	1	17 480 €	2 380 €	
		Responsable d'activité	2	16 015 €	2 185 €	
		Autres	3	14 650 €	1 995 €	

Filière	Cadre d'emplois	Fonction	Groupe	Plafond annuel IFSE*	Plafond annuel CIA**
Animation	Animateurs	Chef de Service	1	17 480 €	2 380 €
		Responsable d'activité	2	16 015 €	2 185 €
		Autres	3	14 650 €	1 995 €
	Adjoints d'animation	Directeur d'accueil de loisir	1	11 340 €	1 260 €
		Autres	2	10 800 €	1 200 €
Culturelle	Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	Directeur Général Adjoint Des Services	1	36 210 €	6 390 €
		Directeur	2	32 130 €	5 670 €
		Chef de Service	3	25 500 €	4 500 €
		Autres	4	20 400 €	3 600 €
	Conservateurs du Patrimoine	Directeur Général Adjoint Des Services	1	46 920 €	8 280 €
		Directeur	2	40 290 €	7 110 €
		Chef de Service	3	34 450 €	6 080 €
		Autres	4	31 450 €	5 550 €
	Conservateur des Bibliothèques	Directeur	1	34 000 €	6 000 €
		Chef de Service	2	31 450 €	5 500 €
		Autres	3	29 750 €	5 250 €
	Attachés de conservation du patrimoine et Bibliothécaires	Chef de Service	1	29 750 €	5 250 €
		Autres	2	27 200 €	4 800 €
	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Chef de Service	1	16 720 €	2 280 €
		Autres	2	14 960 €	2 040 €
	Adjoints territoriaux du patrimoine	Responsable d'activité	1	11 340 €	1 260 €
		Autres	2	10 800 €	1 200 €

IFSE : Indemnité liée aux Fonctions, Sujétions et Expertise

CIA : Complément Indemnitare Annuel

## Annexe 2 : Régime indemnitaire des cadres d'emplois non soumis au RIFSEEP

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS / GRADE	REGIME INDEMNITAIRE	BASE	TAUX	MONTANT ANNUEL MAXI INDICATIF
Police Municipale	Chef de service de police municipale principal 1ère classe	Indemnité spéciale de fonction	30 % du Traitement indiciaire		
	Chef de service de police municipale principal 2ème classe	Indemnité spéciale de fonction	30 % du Traitement indiciaire		
	Chef de service de police municipale à compter du 3ème échelon	Indemnité spéciale de fonction	30 % du Traitement indiciaire		
	Chef de service de police municipale jusqu'au 2ème échelon	Indemnité spéciale de fonction	22 % du Traitement indiciaire		
	Brigadier-chef principal	Indemnité d'Administration et de Technicité	595,78	8,00	4 766,20
		Indemnité d'Administration et de Technicité	495,95	8,00	3 967,59
		Indemnité spéciale de fonction	20 % du Traitement indiciaire		
		Indemnité d'Administration et de Technicité	475,32	8,00	3 802,58
		Indemnité spéciale de fonction	20 % du Traitement indiciaire		
		Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires 1ère catégorie	1 488,89	8,00	11 911,10
culturelle	Professeur d'enseignement artistique	Indemnité de Suivi et d'Orientation fixe	1 213,59	1,00	1 213,59
		Indemnité de Suivi et d'Orientation modulable	1 425,88	1,00	1 425,88
	Assistant d'enseignement artistique	Indemnité de Suivi et d'Orientation fixe	1 213,59	1,00	1 213,59
		Indemnité de Suivi et d'Orientation modulable	1 425,88	1,00	1 425,88

**PRESENTATION DES RESULTATS CUMULES AU 31 DECEMBRE 2020**  
**AGGLOMERATION DU CHOLETAIS**

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N
<b>Budget Principal</b>					
Fonctionnement	12 566 231,28 €	-7 819 761,27 €	4 746 470,01 €	10 046 360,49 €	14 792 830,50 €
Investissement	-6 543 852,33 €	/	/	-2 512 963,16 €	-9 056 815,49 €
<b>Budget annexe : Bâtiments économiques</b>					
Fonctionnement	831 816,83 €	0,00 €	831 816,83 €	22 706,89 €	854 523,72 €
Investissement	3 705 443,78 €	/	/	-2 121 527,45 €	1 583 916,33 €
<b>Budget annexe : Zones</b>					
Fonctionnement	16 981,03 €	0,00 €	16 981,03 €	-16 698,00 €	283,03 €
Investissement	236 125,20 €	/	/	-88 433,77 €	147 691,43 €
<b>Budget annexe : Gestion des déchets</b>					
Fonctionnement	8 647 242,88 €	0,00 €	8 647 242,88 €	-142 589,24 €	8 504 653,64 €
Investissement	202 415,01 €	/	/	-1 586 598,87 €	-1 384 183,86 €
<b>Budget annexe : Eau potable</b>					
Fonctionnement	3 838 569,02 €	-626 152,79 €	3 212 416,23 €	2 583 986,80 €	5 796 403,03 €
Investissement	-361 183,82 €	/	/	-134 718,18 €	-495 902,00 €
<b>Budget annexe : Assainissement</b>					
Fonctionnement	2 466 084,30 €	-936 918,14 €	1 529 166,16 €	1 125 967,91 €	2 655 134,07 €
Investissement	-1 060 086,94 €	/	/	-912 017,64 €	-1 972 104,58 €
<b>Budget annexe : Energies</b>					
Fonctionnement	60 944,26 €	0,00 €	60 944,26 €	32 069,01 €	93 013,27 €
Investissement	41 258,33 €	/	/	0,00 €	41 258,33 €

**PRESENTATION DES RESULTATS CUMULES AU 31 DECEMBRE 2020**  
**AGGLOMERATION DU CHOLETAIS**

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
<b>Budget Principal</b>									
Fonctionnement	12 566 231,28 €	-7 819 761,27 €	4 746 470,01 €	10 046 360,49 €	14 792 830,50 €	/	/	-8 311 285,43 €	6 481 545,07 €
Investissement	-6 543 852,33 €	/	/	-2 512 963,16 €	-9 056 815,49 €	745 530,06 €	-8 311 285,43 €	/	/
<b>Budget annexe :</b>									
<b>Bâtiments économiques</b>									
Fonctionnement	831 816,83 €	0,00 €	831 816,83 €	22 706,89 €	854 523,72 €	/	/	0,00 €	854 523,72 €
Investissement	3 705 443,78 €	/	/	-2 121 527,45 €	1 583 916,33 €	-14 328,00 €	1 569 588,33 €	/	/
<b>Budget annexe :</b>									
<b>Zones</b>									
Fonctionnement	16 981,03 €	0,00 €	16 981,03 €	-16 698,00 €	283,03 €	/	/	0,00 €	283,03 €
Investissement	236 125,20 €	/	/	-88 433,77 €	147 691,43 €	0,00 €	147 691,43 €	/	/
<b>Budget annexe :</b>									
<b>Gestion des déchets</b>									
Fonctionnement	8 647 242,88 €	0,00 €	8 647 242,88 €	-142 589,24 €	8 504 653,64 €	/	/	-2 903 457,89 €	5 601 195,75 €
Investissement	202 415,01 €	/	/	-1 586 598,87 €	-1 384 183,86 €	-1 519 274,03 €	-2 903 457,89 €	/	/
<b>Budget annexe :</b>									
<b>Eau potable</b>									
Fonctionnement	3 838 569,02 €	-626 152,79 €	3 212 416,23 €	2 583 986,80 €	5 796 403,03 €	/	/	-813 482,37 €	4 982 920,66 €
Investissement	-361 183,82 €	/	/	-134 718,18 €	-495 902,00 €	-317 580,37 €	-813 482,37 €	/	/
<b>Budget annexe :</b>									
<b>Assainissement</b>									
Fonctionnement	2 466 084,30 €	-936 918,14 €	1 529 166,16 €	1 125 967,91 €	2 655 134,07 €	/	/	-1 933 359,67 €	721 774,40 €
Investissement	-1 060 086,94 €	/	/	-912 017,64 €	-1 972 104,58 €	38 744,91 €	-1 933 359,67 €	/	/
<b>Budget annexe :</b>									
<b>Energies</b>									
Fonctionnement	60 944,26 €	0,00 €	60 944,26 €	32 069,01 €	93 013,27 €	/	/	0,00 €	93 013,27 €
Investissement	41 258,33 €	/	/	0,00 €	41 258,33 €	0,00 €	41 258,33 €	/	/

## Présentation brève et synthétique des Comptes Administratifs 2020 de l'Agglomération du Choletais

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Administratif (CA), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées au travers du CA. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit les CA du budget principal et des budgets annexes, qui doivent concorder avec les Comptes de Gestion établis par le Responsable du Service de Gestion Comptable de Cholet.

Ce document :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article, selon les dispositions arrêtées lors du vote du BP) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

### Budget principal

Les résultats de l'exercice 2020 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	71 840 546,36 €	81 886 906,85 €	10 046 360,49 €
Investissement	22 978 485,81 €	20 465 522,65 €	-2 512 963,16 €

Les résultats cumulés :

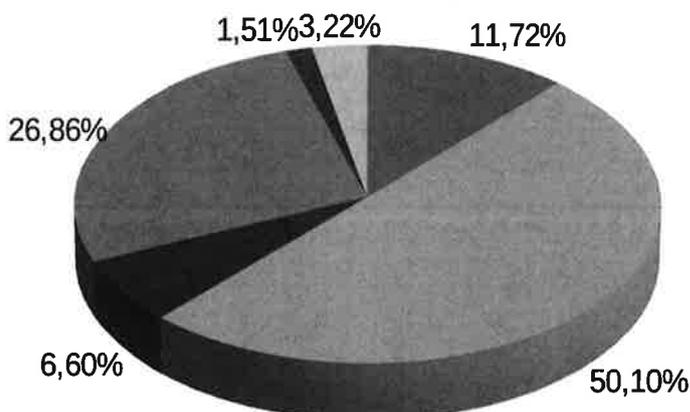
	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
<b>Budget Principal</b>									
Fonctionnement	12 566 231,28 €	-7 819 761,27 €	4 746 470,01 €	10 046 360,49 €	14 792 830,50 €	/	/	-8 311 285,43 €	6 481 545,07 €
Investissement	-6 543 852,33 €	/	/	-2 512 963,16 €	-8 058 815,49 €	745 530,06 €	-8 311 285,43 €	/	/

#### ➤ Section de fonctionnement

##### - Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 69 571 876,44 € et se répartissent ainsi :

#### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES - CA 2020



- 011 Charges de gestion courante
- 012 Charges de personnel
- 014 Atténuations de produits
- 65 Autres charges de gestion courante
- 06 Charges financières
- Autres dépenses de gestion (67,68)

Chapitre 011 - Charges à caractère général. Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant de l'Agglomération du Choletais (AdC), tels que les fluides, les fournitures, les prestations de services, etc..

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés.

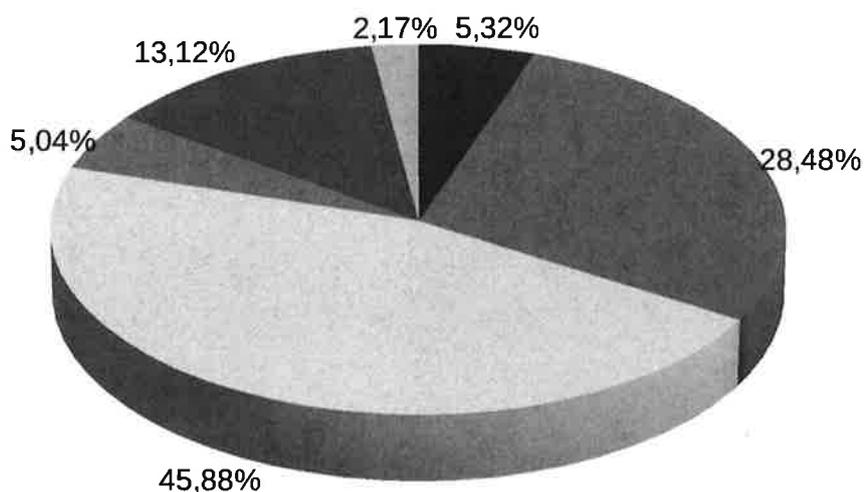
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante. Ce chapitre intègre notamment les subventions versées au Centre Intercommunal d'Action Sociale (1 550 435 €) et aux diverses structures (16 113 601,59 €).

Chapitre 66 - Charges financières. Ce chapitre retrace les intérêts payés annuellement par l'AdC. Au titre de 2020, le taux moyen est de 3,01 %.

**- Les recettes :**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 80 700 750,65 € et se répartissent ainsi :

**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - CA 2020**



- |  |   |
|--|---|
| ■ 70 Produits des services, du domaine et ventes | ■ 73 Impôts et taxes divers               |
| ■ 73 Impôts directs locaux                       | ■ 74 Dotations et participations diverses |
| ■ 74 Dotations Globale de Fonctionnement         | ■ Autres recettes (75, 76, 77 et 013)     |

Chapitre 70 - Produits des services et du domaine. Ce chapitre correspond aux recettes générées notamment par les diverses redevances et autorisations d'occupation du domaine public (803 934,43 €), ainsi que par les remboursements de frais de mutualisation (2 790 456,34 €).

Chapitre 73 - Impôts et taxes. Ce chapitre regroupe principalement les recettes fiscales que perçoit l'AdC au titre des impôts directs (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties et Non Bâties, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Taxe sur les Surfaces Commerciales et Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : 37 024 725 €), des diverses taxes prévues par le législateur, ainsi que des reversements de fiscalité (attribution de compensation : 13 184 678 €).

Conformément aux engagements du Conseil de Communauté, les taux de fiscalité sont restés identiques pour 2020. Ils s'établissent à :

- 8,41 % pour la Taxe d'Habitation,
- 0,00 % (taux nul) pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
- 2,00 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,
- 23,82 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises,
- 0,60 % pour le Versement Transport.

Chapitre 74 - Dotations et participations. Ce chapitre inclut notamment les dotations de l'État, les allocations compensatrices de fiscalité et les diverses participations. La Dotation Globale de Fonctionnement, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, s'élève à 10 587 168 €.

Chapitres 75 - Autres produits de gestion courante, à savoir essentiellement les loyers perçus par l'AdC (863 490,49 €).

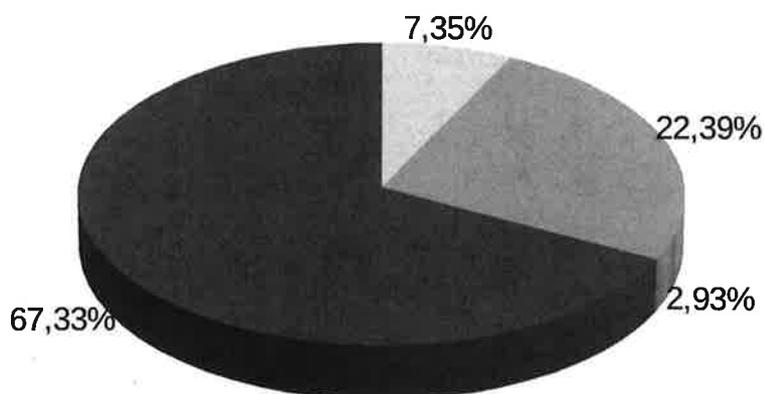
Chapitre 77 : Produits exceptionnels (378 253,56 €). Ce chapitre intègre notamment les cessions patrimoniales.

#### ➤ Section d'investissement

##### - Les dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 19 911 842,86 €.

#### DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - CA 2020



- |   |  |
|---|--|
| ■ 204 Subventions d'équipement versées  | ■ 13 Subvention d'investissement (0 €) |
| ■ 16 Emprunts et dettes assimilées      | ■ 21 Immobilisation corporelles (0 €)  |
| ■ 27 Autres immobilisations financières | ■ Opérations d'équipement              |

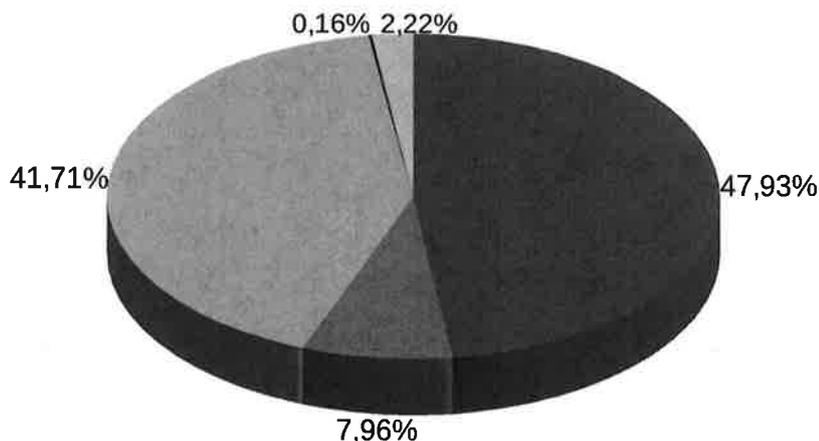
Les principaux investissements exécutés sur l'année 2020 sont les suivants :

- Espace aquatique Lys-Haut-Layon : 4 245 397,78 €,
- Réhabilitation de la résidence autonomie du Bosquet à Cholet : 3 187 853,69 €,
- Eaux pluviales et espaces naturels : 1 234 621,46 €,
- Aménagement du Centre Administratif Intercommunal : 567 267,05 €,
- Schéma deux roues : 564 458,31 €.

### - Les recettes :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 16 316 365,98 € et se répartissent ainsi :

## RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - CA 2020



- 10 Dotations, fonds divers et réserves
- 13 Subventions d'investissement
- 16 Emprunts et Dettes assimilées
- 21 Immobilisations corporelles (5 222 €)
- 23 Immobilisations en cours
- 27 Autres immobilisations financières

Chapitre 10 - Ce chapitre intègre les excédents de fonctionnement capitalisés (7 819 761,27 €).

Chapitre 13 - Ce chapitre comprend notamment les produits issus des subventions reçues de l'État et de la Région.

Chapitre 16 - Ce chapitre intègre le besoin annuel de financement par l'emprunt (6 797 844,03 € en 2020).

### Principaux ratios :

L'épargne brute de l'AdC s'élève à 11 128 874,21 €, établissant un taux d'autofinancement de 13,79 % et une capacité de désendettement de 3,24 années.

L'encours de la dette sur ce budget s'élève au 31 décembre 2020 à 36 085 276,86 €, soit 338 € par habitant contre 341 € par habitant en moyenne pour les établissements de même strate.

	Valeurs AdC	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	650 €	365 €
Produit des impositions directes/population	346 €	335 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	754 €	437 €
Dépenses d'équipement brut/population	126 €	87 €
Encours de dette/population	337 €	341 €
DGF/population	99 €	92 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	50,1%	38,4%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette/recettes réelles de fonctionnement	91,7%	90,8%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	16,6%	19,8%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	44,7%	77,9%

## Budget annexe des bâtiments économiques

Les résultats de l'exercice 2020 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	443 303,91 €	466 010,80 €	22 706,89 €
Investissement	3 455 003,67 €	1 333 476,22 €	-2 121 527,45 €

Les résultats cumulés :

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
<b>Budget annexe : Bâtiments économiques</b>									
Fonctionnement	831 816,83 €	0,00 €	831 816,83 €	22 706,89 €	854 523,72 €	/	/	0,00 €	854 523,72 €
Investissement	3 705 443,78 €	/	/	-2 121 527,45 €	1 583 916,33 €	-14 328,00 €	1 569 588,33 €	/	/

### ➤ Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 180 594,42 €. Elles retracent les charges d'entretien et d'exploitation du service (142 148,15 €), ainsi que les refacturations de charges de personnel du budget principal (38 446,27 €).

Ces dépenses sont couvertes en majorité par les revenus des immeubles (427 760,69 €).

### ➤ Section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées notamment des opérations d'équipement pour 2 509 207,10 €, dont 1 557 787 € pour la Filature Numérique à Cholet, et des remboursements du capital des emprunts pour 923 707,34 €.

## Budget annexe des zones

Les résultats de l'exercice 2020 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	3 662 992,85 €	3 646 294,85 €	-16 698,00 €
Investissement	3 349 639,24 €	3 261 205,47 €	-88 433,77 €

Les résultats cumulés :

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
<b>Budget annexe : Zones</b>									
Fonctionnement	16 981,03 €	0,00 €	16 981,03 €	-16 698,00 €	283,03 €	/	/	0,00 €	283,03 €
Investissement	236 125,20 €	/	/	-88 433,77 €	147 691,43 €	0,00 €	147 691,43 €	/	/

Sur l'exercice 2020, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 874 908,83 € et les recettes réelles de fonctionnement à 1 243 962,47 €. Ce budget annexe de stock comporte principalement des dépenses de travaux sur les zones pour 1 356 965,29 € et des ventes de terrains aménagés pour 1 223 617,21 €. Ce budget a nécessité un recours à l'emprunt pour 2 000 000 € en 2020.

## Budget annexe de la gestion des déchets

Les résultats de l'exercice 2020 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	12 754 520,71 €	12 611 931,47 €	-142 589,24 €
Investissement	2 534 253,65 €	947 654,78 €	-1 586 598,87 €

Les résultats cumulés :

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
<b>Budget annexe : Gestion des déchets</b>									
Fonctionnement	8 647 242,88 €	0,00 €	8 647 242,88 €	-142 589,24 €	<b>8 504 653,64 €</b>	/	/	-2 903 457,89 €	5 601 195,75 €
Investissement	202 415,01 €	/	/	-1 586 598,87 €	<b>-1 384 183,86 €</b>	-1 519 274,03 €	-2 903 457,89 €	/	/

### ➤ Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement retracent notamment les charges d'entretien et d'exploitation du service (5 269 193,55 €), les charges de personnel (2 849 348,22 €) et les autres charges de gestion courante (3 981 179,97 €).

Ces dépenses sont couvertes en majorité par les produits des impôts et taxes, principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (10 451 451 €).

### ➤ Section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées principalement des charges liées aux opérations d'équipement (2 446 151,79 €), concernant la collecte et le traitement des déchets.

## Budget annexe de l'eau potable

Les résultats de l'exercice 2020 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	2 102 223,16 €	4 686 209,96 €	2 583 986,80 €
Investissement	1 635 598,90 €	1 500 880,72 €	-134 718,18 €

Les résultats cumulés :

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
<b>Budget annexe : Eau potable</b>									
Fonctionnement	3 838 569,02 €	-626 152,79 €	3 212 416,23 €	2 583 986,80 €	<b>5 796 403,03 €</b>	/	/	-813 482,37 €	4 982 920,66 €
Investissement	-361 183,82 €	/	/	-134 718,18 €	<b>-495 902,00 €</b>	-317 580,37 €	-813 482,37 €	/	/

### ➤ Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 405 435,15 €. Elles sont principalement composées des charges d'entretien et d'exploitation du service (753 382,95 €), ainsi que des refacturations de charges de personnel du budget principal (473 178,50 €).

Ces dépenses sont couvertes par les ventes d'eau aux abonnés (4 524 382,31 €).

➤ **Section d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement sont composées des charges liées aux opérations d'équipement (933 295,62 €) et aux remboursements du capital des emprunts (513 909,58 €).

Les recettes réelles d'investissement sont notamment constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé (626 152,79 €) et de créances transfert du droit à déduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (73 432,62 €).

**Budget annexe de l'assainissement**

Les résultats de l'exercice 2019 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	3 765 409,14 €	4 891 377,05 €	1 125 967,91 €
Investissement	4 483 825,81 €	3 571 808,17 €	-912 017,64 €

Les résultats cumulés :

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
<b>Budget annexe : Assainissement</b>									
Fonctionnement	2 466 084,30 €	-936 918,14 €	1 529 166,16 €	1 125 967,91 €	<b>2 655 134,07 €</b>	/	/	-1 933 359,67 €	721 774,40 €
Investissement	-1 060 086,94 €	/	/	-912 017,64 €	<b>-1 972 104,58 €</b>	38 744,91 €	-1 933 359,67 €	/	/

➤ **Section de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement (1 736 825,93 €) retracent notamment les charges d'entretien et d'exploitation du service (1 001 479,95 €), les refacturations de charges de personnel du budget principal (429 564,72 €), ainsi que les charges financières (194 679,48 €).

Ces dépenses sont couvertes par la redevance d'assainissement collectif (3 731 877,08 €).

➤ **Section d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement sont composées des frais liés aux opérations d'équipement (2 606 355,98 €) et aux remboursements du capital d'emprunts (1 144 283,92 €).

Au niveau des recettes réelles (1 370 722,32 €), ce budget bénéficie de subventions d'investissement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Département pour 409 040,79 €, ainsi que du report du résultat de fonctionnement (936 918,14 €).

**Budget annexe énergies**

Les résultats de l'exercice 2020 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	1 537,24 €	33 606,25 €	32 069,01 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**Les résultats cumulés :**

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
<b>Budget annexe :</b>									
<b>Energies</b>									
Fonctionnement	60 944,26 €	0,00 €	60 944,26 €	32 069,01 €	93 013,27 €	/	/	0,00 €	93 013,27 €
Investissement	41 258,33 €	/	/	0,00 €	41 258,33 €	0,00 €	41 258,33 €	/	/

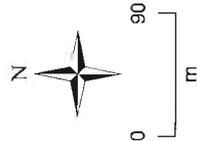
➤ **Section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont composées uniquement des charges de fournitures d'énergie et sont couvertes exclusivement en recette par la vente d'électricité.



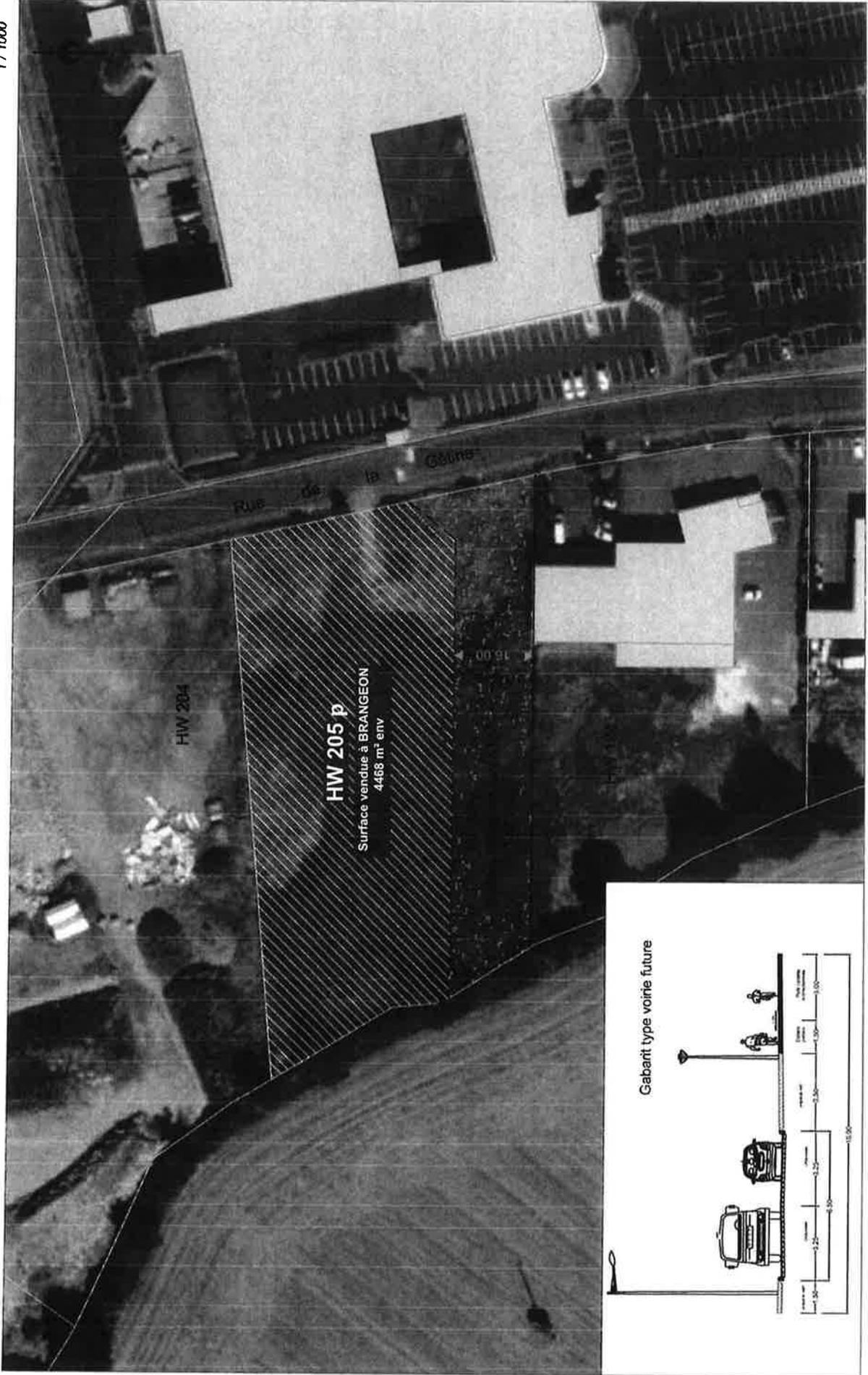


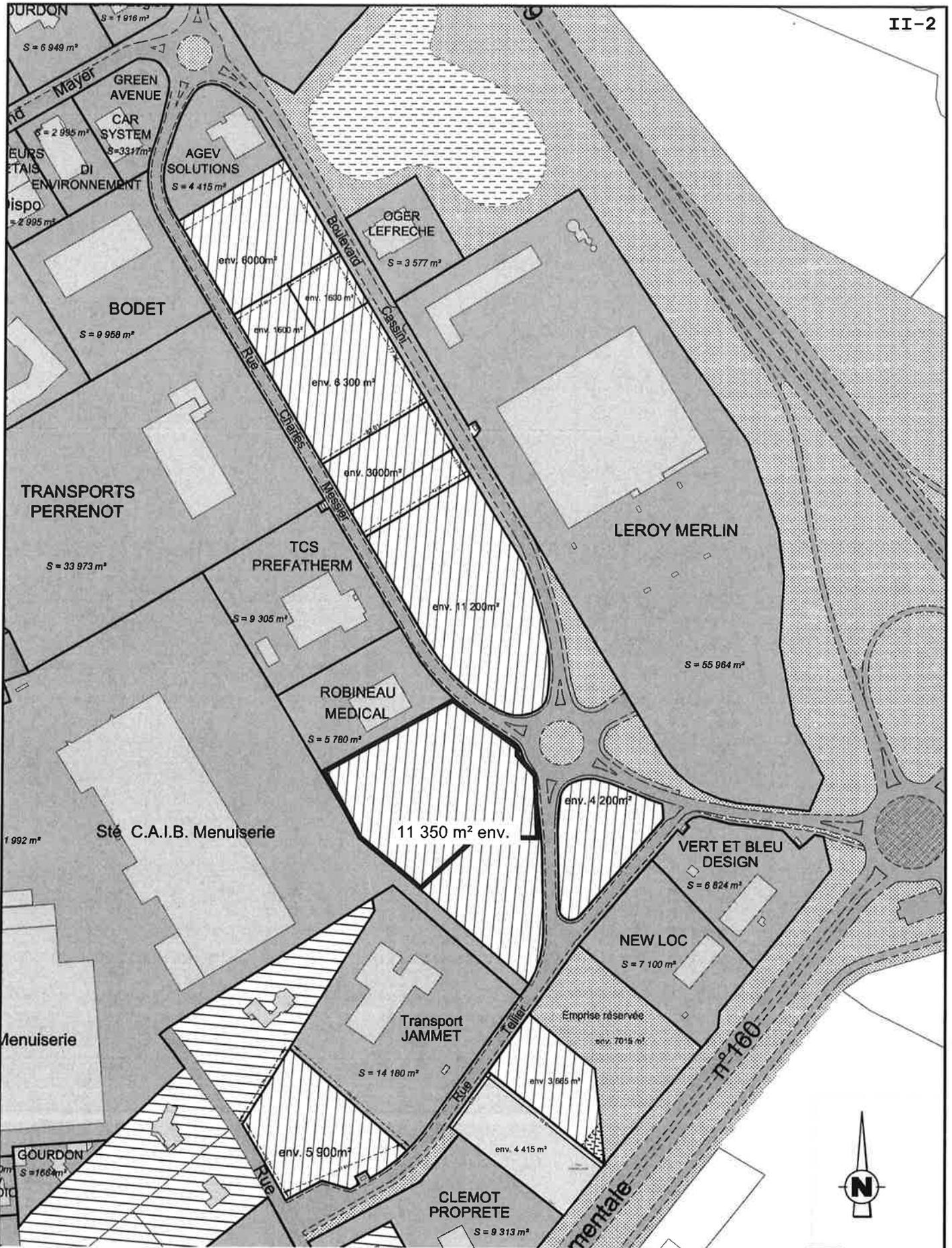
Parcelles  
HW 158 - 3250 m<sup>2</sup>  
HW 161 - 4126 m<sup>2</sup>  
HW 132 - 3707 m<sup>2</sup>  
**Total: 11 083 m<sup>2</sup>**



**ZONE DU CORMIER 3 - CHOLET**  
Projet extension BRANGEON

1 / 1000





-  Libre
-  Vendu
-  Réserve
-  Habitation

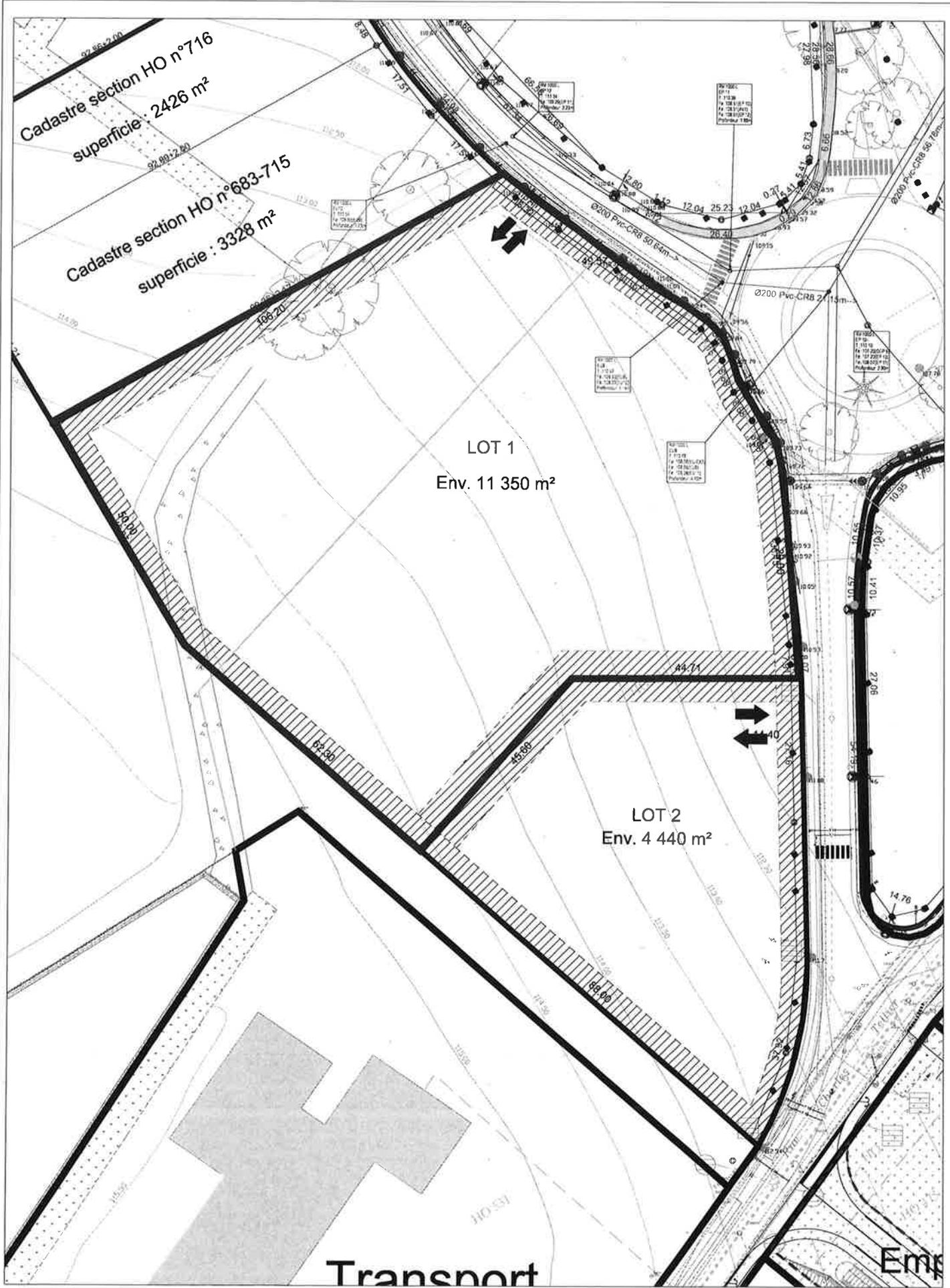


**Le Choletais**  
L'audace pour réussir

**Le Cormier 4 - CHOLET**  
**Plan de découpage**

ECHELLE	Sans échelle
DESSINATEUR	E. GARRY
DATE	02/2021
NOM DE FICHIER AUTOCAD	
CHOLET - Cormier 1 à 5.dwg	







- Libre
- Vendu
- Réservé



**Le Choletais**  
L'audace pour réussir

**Chêne Rond - LE PUY SAINT BONNET**  
**Plan de découpage**

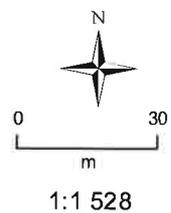
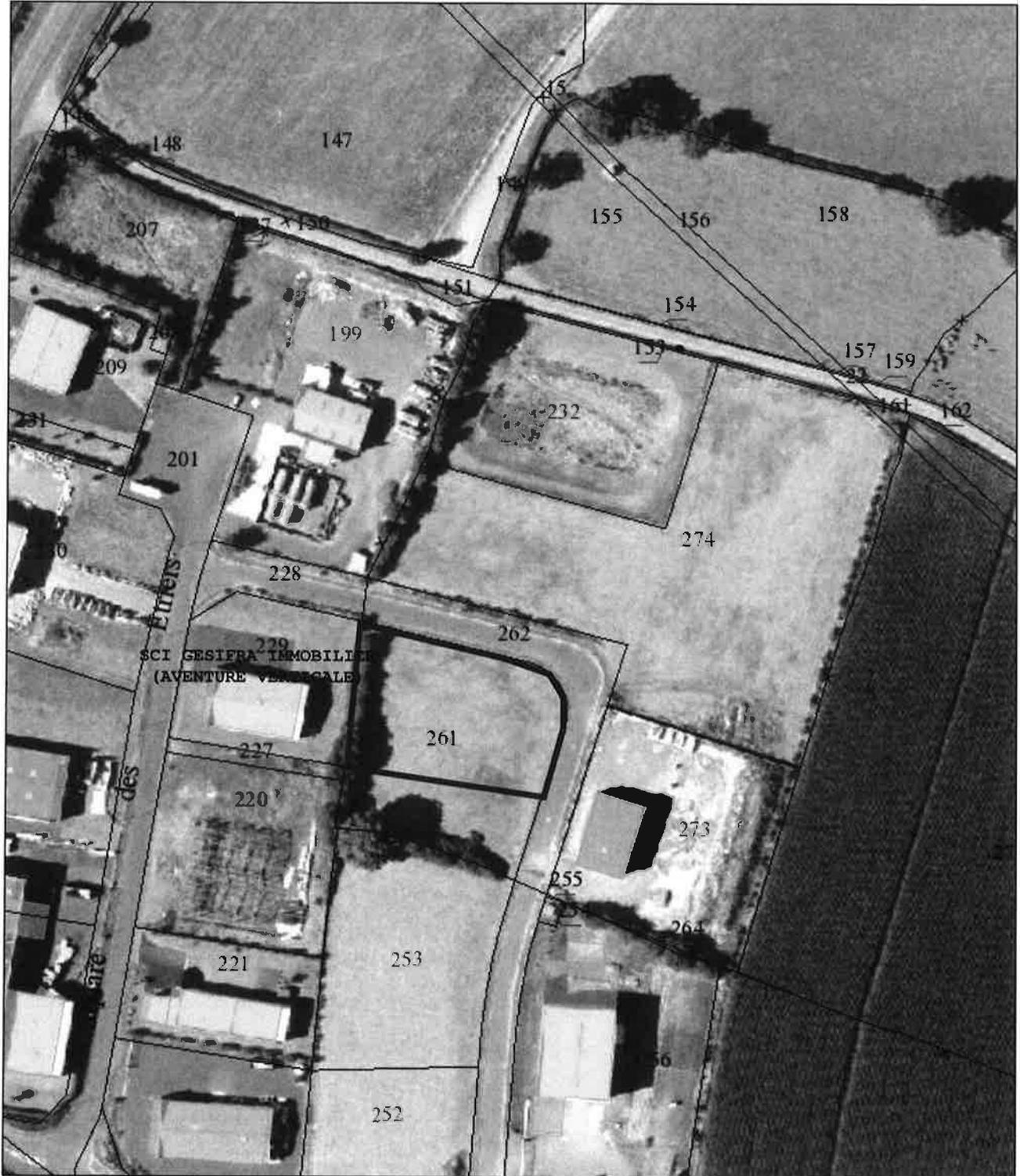
ECHELLE	Sans échelle
DESSINATEUR	E.GARRY
DATE	09/2020
NOM DE FICHER AUTOCAD	LE PUY SAINT BONNET - Chêne Rond.dwg



**Le Choletais**

L'audace pour réussir

**ZONE DU CHENE ROND- LE PUY ST BONNET  
SECTION 950 AI N°261 p**

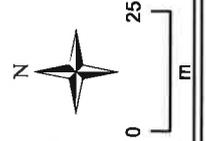
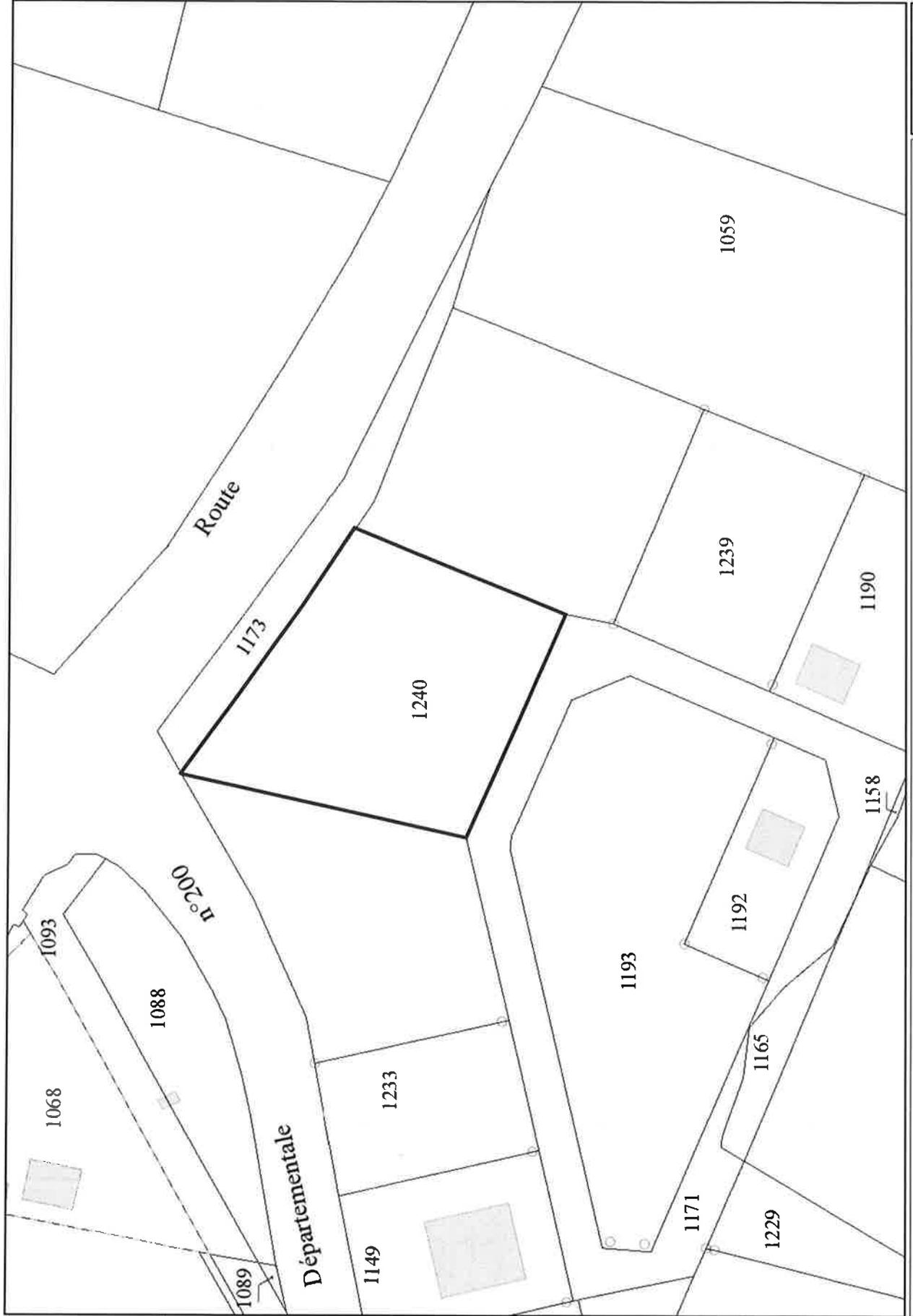


Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

28/10/2020

□ Parcelle B 1240p - (terrain cédé environ 5 370 m<sup>2</sup>)

II-4

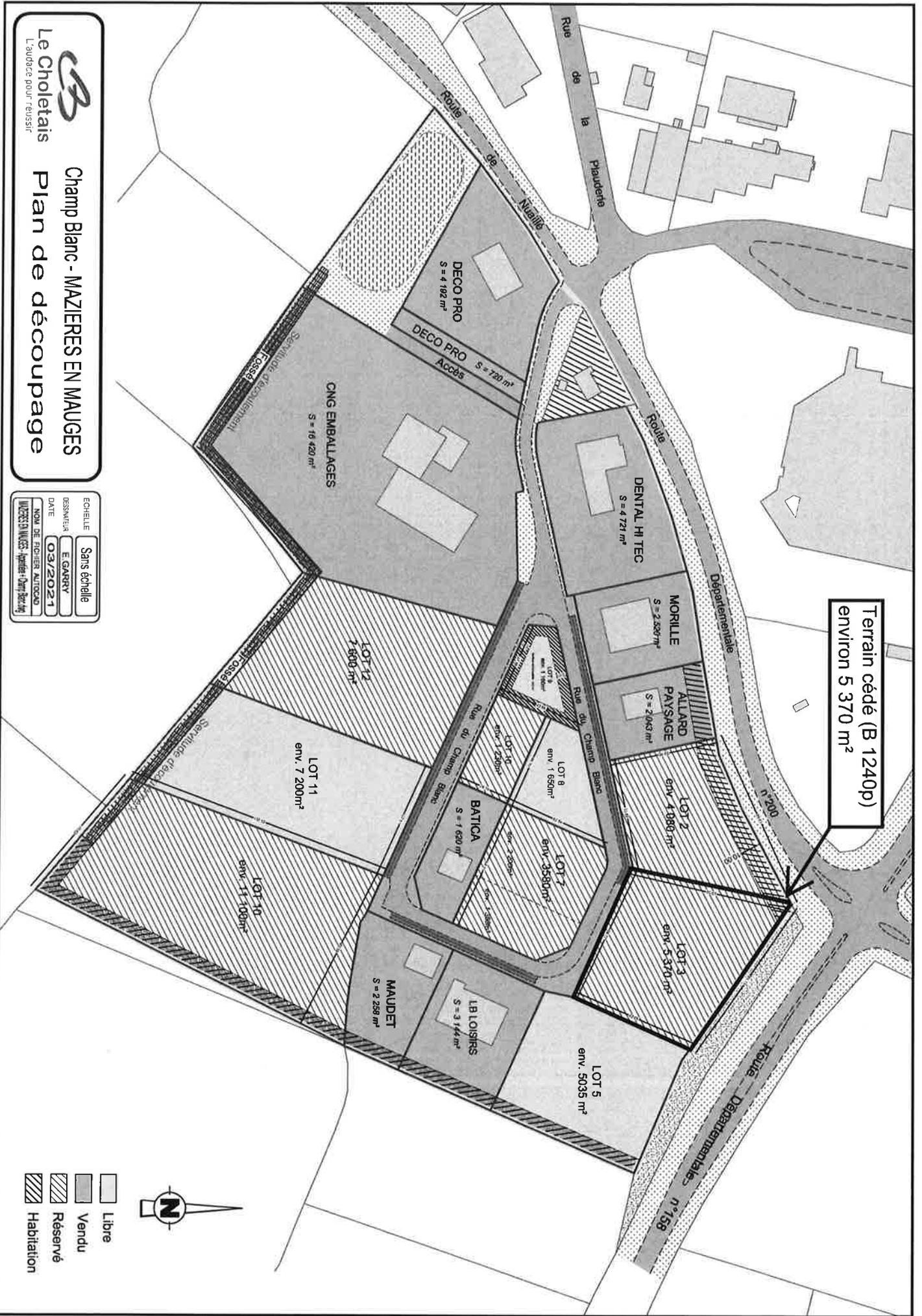


1:1 500

Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

31/03/2021

Terrain cédé (B 1240p)  
 environ 5 370 m<sup>2</sup>



**Le Choletais**  
 L'audace pour réussir

**Champ Blanc - MAZIERES EN MAUGES**  
**Plan de découpage**

ECHELLE	Sans échelle
DRAWING	E. GARRY
DATE	03/2021
NOM DE FICHER AUTOCAD	MAZIERES EN MAUGES - Champ Blanc

- Libre
- Vendu
- Réserve
- Habitation



Tableau des acquisitions opérées par l'Agglomération du Choletais en 2020

Cédant	Date de la Délibération du Conseil d'Agglomération / Décision du Président	Date de l'acte	Désignation du bien	Localisation	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Références Cadastriques	Nature et objet de la transaction	Conditions	Montant – prix	Budget
Ville de CHOLET	20/01/2020	16/10/2020	Terrain nu – Pole digital	Zone du carteron à Cholet – Bd Pierre Lecoq	34 169	CY 479 – CY 1414 – CY 1415 – CY 1416 – CY 1417 – CY 1418	Acquisition par l'AdC de terrain pour la réalisation du Pôle digital. Acquisition par acte administratif	Évaluation à 20€ HT/m <sup>2</sup>	1,00 €	Zones Economiques
MOREAU Jacques	19/06/2020	26/06/2020	Terrain nu	La Tessouaille – Le champ du pont	391	AE 189	Acquisition par l'AdC – Création d'une déchetterie à La Tessouaille	10,83/m <sup>2</sup> 990 € de rempli	5 342,00 €	Déchets
GFA MORTEGNIERE	17/02/2020	25/05/2020	Terrain nu – Bâti d'exploitation	La Tessouaille – La Tourtière	308	AB 243 – AB 245	Acquisition par l'AdC – Sentier pédestre Ribou	0,25 € / m <sup>2</sup> pour la AB 243 1€ / mètre linéaire (démarrage du hangar à la charge de l'AdC)	15,25 €	Eau Potable
Consorts GOULET	23/12/2019	15/05/2020	Terrain nu	La Séguinière : La Prêe – La Lande du Champ	22 253	E 84 – E 81	Acquisition par l'AdC – grâce à la préemption pour un retour à l'agriculture	Préemption au prix de la vente	48 000,00 €	Zones Economiques
TRICAUD-NEVEL-DEUROTRIE	19/06/2020	26/06/2020	Terrain nu	La Tessouaille – Le Champ de la Vigne Le Champ des Rondes Le Pré DU Gros Chêne Le Champ du Pont	9 774	AE 185 AE 187 AE 87 AE 98	Acquisition par l'AdC – Création d'une déchetterie à La Tessouaille	5000€/hectare – 5€ /mètre linéaire de haie – rempli	6 738,88 €	Déchets
Commune de Montilliers	09/06/2020	02/11/2020 (acte rectificatif) 23/12/2020	Terrain nu	Montilliers : La Loge	56 628	C 1328 ZB Z1 ZB Z9 ZB 30	Acquisition par l'AdC – parcelle en zone économique	Évaluation à 1,5€ HT/m <sup>2</sup>	1,00 €	Zones Economiques
Ville de MAZIERES	18/03/2019	16/12/2020	Terrain nu – Lagune d'assainissement	Mazieres-en-Mauges – La Basse	6 763	B 1241	Acquisition par l'AdC – parcelle zone éco (ZA L'Appentière)	Évaluation 10 6HT/m <sup>2</sup>	1,00 €	Zones Economiques
Louis-Marie BEAUFRETON	21/09/2020	17/12/2020	Terrain nu	La Séguinière : La bergerie vieille	76 879	ZI 101	Acquisition par l'AdC - zone éco	2,5 € HT/m <sup>2</sup> 5€/ml de haie 7 000 € pour un puits 1 500€ hangar 3 000€ Cabanon	205 347,50 €	Zones Economiques
Consorts BEAUFRETON	21/09/2020	17/12/2020	Terrain nu	La Séguinière : La bergerie vieille	51 646	ZI 128	Acquisition par l'AdC – zone éco	2,5 € HT/m <sup>2</sup>	131 365,00 €	Zones Economiques
Jacques GAUTIER	16/11/2020	24/12/2020	Terrain + bâti	Cholet : La Grande Vignière	52 088	HM 445 HM 485 HM 491 HM 483 HM 487 HM 489 HM 488	Acquisition par l'AdC - zone éco Zone de CLENAY	170 000€ pour le bâti d'habitation : 274 704,00€ pour le bâti d'exploitation	444 704,05 €	Zones Economiques
<b>Totaux</b>					<b>310 909</b>				<b>841 515,68 €</b>	

Tableau des cessions opérées par la Direction du Développement Economique de l'Agglomération de Choletais en 2020

Acquéreur	Date de la Délibération du Conseil d'Agglomération	Date de l'acte	Désignation du bien	Localisation	Superficie (en m²)	Références Cadastres	Nature et objet de la transaction	Conditions	Montant - prix HT	Montant - prix TTC	Budget
SCI A3VL (Dallages de l'Ouest)	21/12/2020	29/12/2020	Terrain nu à bâtir	Zone de l'Ecuysère à Cholet	2 140	CR 727 - CR 731 - CR 738 - CR 739	Cession en ZAE	Évaluation à 50€ HT/m²	107 000,00 €	128 400,00 €	Zones Economiques
SCI MISI (Oger Lefrêche)	15/06/2019	03/07/2020	Terrain nu à bâtir	Zone du Cormier à Cholet	3 579	HO 578 - HO 581	Cession en ZAE	Évaluation à 30€ HT/m²	107 370,00 €	125 265,00 €	Zones Economiques
SCI BELEM (AGEV)	15/09/2019	21/01/2020	Terrain nu à bâtir	Zone du Cormier à Cholet	4 398	HO 613 - HO 615 - HO 617	Cession en ZAE	Évaluation à 30€ HT/m²	131 940,00 €	158 328,00 €	Zones Economiques
SCI ANVILLE (Gabonreau)	15/04/2019	07/07/2020	Terrain nu à bâtir	Zone de Grand Village à Trémontines	995	ZR 101	Cession en ZAE	Évaluation à 13€ HT/m²	12 935,00 €	14 805,60 €	Zones Economiques
SAS Les Ateliers Digneuf	15/07/2019	04/02/2020	Terrain nu à bâtir	Zone de la Peulière à La Romigné	29 348	AE 163 - AE 165 - AE 173 - AE 174 - AE 175 - AE 158 - AE 170 - AE 172 - AE 161 - AE 168	Cession en ZAE	Évaluation à 10€ HT/m²	449 804,83 €	539 865,80 €	Zones Economiques
Crédit Mutuel Rural Estabé Lousse (Auch)	18/03/2019	30/05/2020	Terrain nu à bâtir	Zone de l'Appentière à Mazères-en-Mauges	1 776	B 1236	Cession en ZAE	Évaluation à 13€ HT/m²	23 088,00 €	27 084,00 €	Zones Economiques
SCI LB IMMO (LB Loisirs)	18/11/2018	03/07/2020	Terrain nu à bâtir	Zone de l'Appentière à Mazères-en-Mauges	3 144	B 1239	Cession en ZAE	Évaluation à 11€ HT/m²	34 585,00 €	41 500,80 €	Zones Economiques
SAS Brangeon Services	18/03/2019	20/05/2020	Terrain nu à bâtir	Zone du Parc 5 à Saint Christophe-du-Bois	6 444	AL 334 - AL 335	Cession en ZAE	Évaluation à 12€ HT/m²	77 328,00 €	88 478,48 €	Zones Economiques
SCI du Parc (Valentini)	18/11/2019	16/12/2020	Terrain nu à bâtir	Zone du Parc 5 à Saint Christophe-du-Bois	1 988	AL 362	Cession en ZAE	Évaluation à 18€ HT/m²	35 784,00 €	40 892,56 €	Zones Economiques
SCI Rodrigues (Milibat)	21/09/2020	06/11/2020	Terrain nu à bâtir	Zone du Parc 5 à Saint Christophe-du-Bois	2 521	AL 286	Cession en ZAE	Évaluation à 22€ HT/m²	55 462,00 €	64 085,88 €	Zones Economiques
SCI LARY (STA)	05/06/2020	18/11/2020	Terrain nu à bâtir	Zone de la Loge à Montilliers	13 055	ZR 29	Cession en ZAE	Évaluation à 9€ HT/m²	117 495,00 €	117 495,00 €	Zones Economiques
SCI de la Bergerie (TMP)	15/07/2019	24/01/2020	Terrain nu à bâtir	Zone de la Bergerie à Séguinière	3 000	AO 32	Cession en ZAE	Évaluation à 15€ HT/m²	45 000,00 €	52 710,00 €	Zones Economiques
<b>Totaux</b>					<b>72 388</b>				<b>1 197 891,83 €</b>	<b>1 397 029,06 €</b>	